



Partage des bénéfices dans la REDD+

Le partage des bénéfices dans la REDD+ a pour but de fournir des pistes et des conseils en matière d'action publique pour la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de partage des bénéfices issus de la REDD+.

La REDD+ étant fondée sur une rémunération conditionnelle en contrepartie d'une réduction des émissions de carbone, il faut un système qui indique clairement les bénéficiaires, les raisons, les conditions d'attribution, les montants et la durée des versements. C'est ce qu'on appelle un mécanisme de partage des bénéfices, terme générique recouvrant tous les moyens institutionnels, les structures et instruments permettant la distribution des financements et des autres bénéfices nets provenant des programmes REDD+.

Le partage des bénéfices est important : c'est l'incitation nécessaire pour susciter un changement de comportement, mettre fin à des pratiques de déforestation et de dégradation forestières et réduire ainsi les émissions de carbone. Cependant, si les intervenants considèrent que le système n'est pas équitable, la légitimité de la REDD+ et l'adhésion à ce mécanisme en seront ébranlées. Un mécanisme de partage des bénéfices bien conçu peut aussi renforcer l'efficacité de la gestion forestière et accroître l'efficacité des programmes REDD+.

Nos travaux sur le partage des bénéfices s'appuient sur les conclusions de la première phase de l'étude comparative mondiale sur la REDD+ du CIFOR et portent sur les coûts d'opportunité, de transaction et de mise en œuvre de la REDD+ aux niveaux nationaux et infranationaux, ainsi que sur la gouvernance et les droits aux divers niveaux.

Étude comparative mondiale sur la REDD+
ForestsClimateChange.org

Partage des bénéfices dans le cadre de la REDD+ Points essentiels

Le partage des bénéfices est important pour créer une incitation nécessaire pour mettre fin à des pratiques de déforestation et de dégradation forestières et réduire ainsi les émissions de carbone.

Les bénéfices peuvent être monétaires ou non

Tous les bénéfices potentiels de la REDD+ ne sont pas directs et ne se quantifient pas financièrement.¹ Les bénéfices directs comprennent les transferts monétaires résultant, par exemple, de la vente de crédits carbone sur le marché ou de financements provenant des bailleurs de fonds ou des États. Les bénéfices indirects de la mise en œuvre de la REDD+ sont les opportunités de clarification de la situation foncière, de renforcement de la gestion et de la gouvernance forestières, de facilitation de transfert de technologies et d'amélioration des services écosystémiques comme l'approvisionnement en eau. Dans tous les cas, les coûts d'opportunité, de transaction ou de mise en œuvre doivent être pris en compte lors de la définition des bénéficiaires de la REDD+ — ce sont les bénéfices nets qui importent. L'intérêt des bénéfices indirects réside dans le fait que les communautés locales n'ont pas forcément besoin de grandes quantités d'argent pour vivre mieux avec la REDD+.¹

Une action efficace et efficiente n'est pas forcément équitable

Il se peut qu'il ne soit pas possible de trouver un système de partage des bénéfices qui soit totalement efficace, efficient et équitable — des compromis seront inévitables.² Techniquement, la méthode la plus efficace et efficiente, en termes de réductions d'émissions uniquement, serait de transférer des fonds à ceux qui sont susceptibles d'être à l'origine des plus gros volumes d'émissions, tels que les grands propriétaires fonciers ou les concessionnaires, mais ceci reviendrait à récompenser ceux qui ont profité de la déforestation par le passé (et dans certains cas illégalement)¹ ou pourrait, de manière perverse, inciter d'autres personnes à faire de même ; elle marginalise aussi les populations pauvres et ceux qui protègent la forêt, dont les populations autochtones.² Il est par conséquent nécessaire, dans chaque contexte, de définir les principaux objectifs de la REDD+ et les co-bénéfices souhaités ; en général, ces questions n'ont pas encore été éclaircies.¹

L'idée qu'on se fait de l'équité en matière de partage des bénéfices n'est pas la même partout

Dans chaque pays, on observe plusieurs types de discours publics à propos de la distribution équitable des bénéfices de la REDD+.¹ Les discours dominants dans tous les pays prônent que les titulaires de droits reconnus par la loi devraient bénéficier de la REDD+ et que les parties prenantes qui supportent les coûts ont le droit de recevoir une compensation. Cependant, en favorisant les titulaires de droits reconnus par la loi, on peut désavantager les pauvres, dont les droits fonciers officiels sont souvent fragiles ou flous ; d'un autre côté, les droits liés au carbone restent en général à définir. La compensation des coûts pourrait encourager les parties à s'impliquer, mais ne constitue qu'une maigre incitation à produire de bons résultats si elle n'est pas liée aux retombées. D'autres pensent que ceux qui ont protégé les forêts jusqu'ici devraient être récompensés, mais cette idée fait peu d'émules en dehors du Brésil et du Pérou. Selon un quatrième discours, ceux qui mettent en œuvre ou animent les projets de REDD+, tels que les organismes gouvernementaux ou les porteurs de projets, devraient en recevoir les bénéfices ; le défi ici est de trouver le bon équilibre afin que les incitations soient suffisantes sans être une manne.

Les pays préfèrent souvent une approche qu'ils connaissent bien

Les mécanismes de partage des bénéfices peuvent être verticaux (partage à tous les échelons en partant du national vers le local) ou horizontaux (partage au niveau des échelons), ou une combinaison des deux systèmes.³ Les méthodes de financement, les conventions relatives aux concessions forestières, les redevances sur les loyers fonciers⁴ et les instruments fondés sur le marché sont surtout des dispositifs verticaux. Les principales approches horizontales sont la gestion communautaire des ressources naturelles et la gestion forestière conjointe.² Jusqu'ici, les pays ont eu tendance à prendre comme point de départ des modèles existants et courants dans le contexte local.² Cette approche peut réduire les coûts et recevoir un soutien politique. Cependant, l'efficacité, l'efficience et l'équité de ces modèles reposeront sur la responsabilisation, la transparence et la capacité de l'État en matière de gestion financière. Ces points sont plutôt faibles dans la plupart des pays étudiés.

La légitimité du processus est essentielle

Le partage des bénéfices met en jeu une multitude d'objectifs et de groupes d'intérêts. Pour que tous les intervenants soutiennent la REDD+ et le mécanisme final de partage des bénéfices, la légitimité du processus de construction de ce mécanisme est indispensable.¹ L'équité de la procédure est particulièrement importante — toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans les décisions concernant le mécanisme.⁵ Ceci peut éviter qu'un petit groupe d'intérêt n'exerce une influence disproportionnée pour accaparer les bénéfices au final. Cependant, dans la plupart des pays étudiés, des groupes puissants et élitistes dominent les débats autour de la REDD+, la contribution des groupes vulnérables et marginalisés étant limitée.² En outre, dans la plupart de ces pays, les responsables de la déforestation ne sont pas associés au projet, ce qui en compromet l'efficacité.

Les conditions politico-économiques dans les pays REDD+ induisent des risques

Une situation foncière instable et floue génère de l'injustice et pourrait compromettre l'équité. Des conflits entre organismes gouvernementaux et parties prenantes sur la capture des bénéfices potentiels pourraient limiter l'efficacité du système. En raison d'une transmission d'informations déficiente, on n'applique pas les enseignements acquis sur ce qui rend les conditions favorables. L'action pourrait ainsi se solder par des efforts redondants, une capacité inadéquate et des coûts exagérés. Si l'on ne fait pas participer toutes les parties prenantes, la légitimité du processus et, par conséquent, l'acceptation du mécanisme final seront minées.² En cas de corruption, de collusion, de mainmise des élites et d'absence de transparence et de responsabilisation, il se peut que les paiements ne débouchent sur aucun résultat.⁶ Si l'on veut atténuer ces risques, il faudra améliorer la coordination, l'application de la loi, la transmission d'informations, la capacité et les lignes directrices sur les flux financiers. Si le partage des coûts et des bénéfices de la REDD+ est approprié et constitue une incitation suffisante pour induire un changement, la REDD+ peut contribuer à réaliser ces améliorations.²

Pays étudiés

Brésil
Cameroun
Indonésie
Pérou
Tanzanie
Vietnam



Pour que tous les intervenants soutiennent la REDD+ et le mécanisme final de partage des bénéfices, il est indispensable que le processus de définition de ce mécanisme soit légitime.

Bibliographie

- 1 Luttrell C., Loft L., Gebara M.F., Kweka D., Brockhaus M., Angelsen A. et Sunderlin W. 2013 Who should benefit from REDD+? Rationales and realities. Ecology and Society, sous presse.
- 2 Pham T.T., Brockhaus M., Wong G., Dung L.N., Tjajadi J.S., Loft L., Luttrell C. et Assembe Mvondo S. 2013 Approaches to benefit sharing: A preliminary comparative analysis of 13 REDD+ countries. Document de travail 108. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- 3 Lindhjem H., Aronsen I., Bråten K.G. et Gleinsvik A. 2010 Experiences with benefit sharing: Issues and options for REDD-plus. Econ Pöyry, Oslo.
- 4 Assembe-Mvondo S., Brockhaus M. et Lescuyer G. 2013 Assessment of the effectiveness, efficiency and equity of benefit-sharing schemes under large-scale agriculture: Lessons from land fees in Cameroon. European Journal of Development Research 25:641–56
- 5 Brown K. et Corbera E. 2003 Exploring equity and sustainable development in the new carbon economy. Climate Policy 3(S1):41–56.
- 6 Luttrell C., Resosudarmo I.A.P., Muharrom E., Brockhaus M. et Seymour F. 2012 The political context of REDD+ in Indonesia: Constituencies for change. Environmental Science & Policy doi:10.1016/j.envsci.2012.10.001.

Crédits photo

Marco Simola (couverture et 3e page), Achmad Ibrahim, Ollivier Girard, Neil Palmer

Produit dans le cadre de



**PROGRAMME DE
RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie**



Mars 2014

cifor.org | blog.cifor.org



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR œuvre en faveur du bien-être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR est membre du Consortium du CGIAR. Son siège est situé à Bogor en Indonésie et il est également implanté en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

